

Sommes-nous réellement en danger à cause des résidus de pesticides présents dans notre alimentation ?

Bruxelles, le 4 juin 2002 – La semaine dernière, la Commission européenne publiait un rapport relatif aux résultats du programme de contrôle de résidus des produits de protection des plantes. Phytofar, l'Association belge de l'Industrie des Produits de Protection des Plantes, ainsi que l'ECPA (European Crop Protection Association), tiennent à affirmer leur soutien par rapport au monitoring européen des résidus de produits phytosanitaires dans l'alimentation et comprennent le souci des consommateurs en matière de sécurité alimentaire.

Les produits de protection de plantes répondent à des normes sévères et font l'objet de nombreux tests scientifiques avant d'être mise sur le marché. Ainsi, les limites maximales en résidus (LMR) pour les produits de protection des plantes sont fixées légalement dans les actes officiels d'agrément délivrés par le Ministère de la Santé publique, de l'Environnement et de la Protection des consommateurs, après un examen approfondi. Ces limites maximales en résidus sont déterminées sur base d'études scientifiques à long terme afin d'exclure tout risque éventuel pour la santé des différents groupes de population.

Le rapport de la Commission européenne concernant l'année 2000, mentionne que des résidus sont présents dans 46% des échantillons.

Phytofar estime essentiel de souligner que la présence de résidus ne signifie pas que la santé du consommateur soit en danger. En effet les LMR sont vérifiées aux études toxicologiques à long terme auxquelles un facteur de sécurité allant de 100 à 1000 est appliqué. Cette façon de faire permet d'extrapoler les données à l'homme. L'industrie des produits de protection des plantes est d'ailleurs le seul secteur à se voir appliquer un facteur de sécurité aussi élevé.

Il est important de noter que 92,8% des échantillons pris en Belgique montrent que notre nourriture est tout à fait saine et satisfait aux normes sévères : 54% ne montrent pas de résidu et 38,8% montrent des résidus inférieurs aux LMR).

Le monitoring concernant l'année 2000 ressort également que 7,2% des cas dépassent la limite maximale autorisée (LMR). Comment l'expliquer ?

- Phytofar souligne qu'il n'existe pas de législation harmonisée en matière de LMR au niveau européen. Par exemple, un produit phytosanitaire non-agréé en Belgique possède une LMR nulle, alors que dans les pays où le produit est agréé,

il existe bien une LMR (ceci est notamment le cas pour le riz, le raisin, les oranges, ...) Quand les denrées sont importées dans notre pays, la présence de résidus acceptable dans le pays d'origine est considérée comme un dépassement en Belgique..

- La LMR est calculée de telle façon que tout non-respect des bonnes pratiques agricoles (dose trop élevée, délai avant récolte trop court, ...) tend à augmenter la teneur en résidus et à dépasser ainsi les limites légales.
- Le chiffre de 7.2 % doit être relativisé car qu'une partie des échantillons a été prélevée là où l'on suspectait des problèmes.

Les normes sévères et les facteurs de sécurité très élevés garantissent qu'un dépassement occasionnel de la LMR ne présente pas un risque inacceptable pour la santé publique.

En tant que représentant du secteur, Phytofar déplore les dépassements des normes belges. Afin d'éviter cette situation dans le futur, nous demandons avec insistance une harmonisation de la législation concernant les LMR. D'autre part, nous allons, par des actions de sensibilisation, continuer à promouvoir le respect des bonnes pratiques agricoles.

L'emploi des produits phytopharmaceutiques, aussi peu que possible, mais autant que nécessaire contribue à garantir notre sécurité et notre sûreté alimentaire. Les spécialistes sont tous d'accord pour dire que notre alimentation, n'a jamais été d'aussi bonne qualité qu'elle ne l'est actuellement. Cela n'empêche pas de poursuivre les efforts pour encore faire mieux.

Pour tout renseignement complémentaire :

Phytofar
Square Marie-Louise 49
1000 Bruxelles
02/238 97 72
0496/59 36 10 ou 0496/59 36 98